

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 18 JUIN 2019 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHATAIGNE
--

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

Elle annonce les démissions du Conseil général de **Célestin Tamarcaz et Bernardo Bruchez**. Pour les remplacer, le Conseil communal a élu, conformément aux exigences légales, **Jérôme Borgeat (désigné par les parrains) et respectivement Jean-Luc Maechler (premier vident-ensuite)**, en qualité de conseillers généraux pour le solde de la période législative.

Dans un deuxième temps, **Jean-Luc Maechler** ayant renoncé à son élection, le Conseil communal, en vertu de la loi cantonale sur les droits politiques, a proclamé l'élection de **Laetitia Pravato**, en qualité de conseillère générale pour le solde de la période législative.

Au nom de l'assemblée, la présidente adresse ses félicitations et souhaite la bienvenue à Jérôme Borgeat et Laetitia Pravato, et précise qu'ils ont tous deux rejoints la Commission EEEU.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance.

Le groupe MISE a déposé une résolution avant le début de cette séance. Aussi, **Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, propose la modification suivante de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance / Contrôle des présences
2. PV de la dernière séance plénière du 18 décembre 2018
3. Comptes 2018 Municipalité et Services industriels
4. Règlement relatif aux frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire
5. Résolution Pour un budget en 4^{ème} année de législature (Groupe MISE)
6. Postulats :
 - N° 83 Valorisation des déchets plastiques (Groupe UDC)
 - N° 84 Cartographie (Groupe PLR)
 - N° 85 Pour l'organisation de la récolte des déchets alimentaires (Groupe PLR)
 - N° 86 Pour la création d'un poste de délégué social ou d'une déléguée sociale (Commission SASJCS)
 - N° 87 Pollution lumineuse (Commission EEEU)
 - N° 88 Budget participatif (Commission EEEU)
7. Interpellation (Groupe UDC)
8. Rapport des commissions
9. Divers

Avant de passer au vote, la Présidente rappelle le nom des scrutateurs pour cette séance :

- Christophe Ançay, pour le groupe PLR
- Mathieu Bessero-Belti, pour le groupe MISE
- Line Dorsaz, pour le groupe PDC
- Joachim Grange, pour le groupe UDC et le bureau

Nous passons au vote. **L'ordre du jour modifié est accepté par 37 oui, 1 non et 1 abstention.**

1. Ouverture de la séance / Contrôle des présences

Excusés : Philippe Bruchez, UDC
Christiane Délèz Gross, PDC
Nicolas Dorsaz, PDC
Sandrine Perruchoud, MISE

Absent : André-Marcel Malbois, UDC

2. PV de la dernière séance plénière du 18 décembre 2018

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux et joint à la convocation à la présente séance.

Olivier Studer, Directeur des Services industriels, demande une modification concernant la nouvelle société Inera SA. En effet celle-ci détient le 25 % de la **distribution** d'électricité du canton, et non de la production, comme inscrit en page 7 du procès-verbal.

Sans autre remarque particulière, le procès-verbal est accepté, avec la modification demandée, à l'unanimité des membres présents.

3. Comptes 2018 Municipalité et Services industriels

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**, qui remercie le Conseil communal, l'administration communale, et particulièrement le caissier communal. Les comptes n'affichent pas de différences significatives avec le budget présenté, en dehors de la subvention cantonale reçue pour la salle de gymnastique du Cycle d'Orientation.

La COGEST accepte à l'unanimité les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui remercie particulièrement la COGEST et le service communal pour leur bonne collaboration et la clarté de leurs comptes-rendus. Depuis quelques années, le groupe observe une gestion prudente, cohérente et prévisionnellement idéale.

Le groupe PDC accepte les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui remercie également la COGEST, le Conseil communal et les employés de l'administration communale pour l'établissement et l'analyse de ces comptes.

Le groupe UDC relève la bonne marge d'autofinancement et les recettes fiscales plus importantes que prévues.

Toutefois, le groupe demande une meilleure anticipation. Il souhaite également un investissement plus important en faveur des écoliers, afin de remplacer les conteneurs scolaires de Charnot par des salles de classes dans des bâtiments définitifs.

Le groupe UDC accepte les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui remercie le Conseil communal, l'administration et la COGEST pour leur travail. Il relève des rations conformes au budget et un exercice comptable réussi.

Le groupe PLR accepte les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, met en évidence une marge d'autofinancement de 170 %, ou de 130 % sans les produits extraordinaires, nettement supérieure aux recommandations du Conseil général et au budget. Le Conseil communal et l'administration communal en sont remerciés.

Le groupe souligne un premier bénéfice de FMdF SA de CHF 58'000.-. Il relève également que les investissements prévus par les Services industriels ont tous été réalisés, à l'exception de la STEP de Sorniot.

Sur le plan des déchets, le groupe constate avec satisfaction une économie dans les frais de la SATOM, et espère que celle-ci augure une plus grande valorisation des déchets. Le groupe salue à ce titre la mise en place souhaitée par la Commission EEEU et le Groupe PLR d'une récolte des déchets alimentaires.

Grâce à des comptes très bons, et de nombreux amortissements, le groupe MISE souligne la diminution de la dette communale et donc de la dette par habitant.

Cette situation favorable pousse le MISE à demander aux FMdF de céder le bâtiment de la Belle Usine à une fondation, afin de se projeter plus rapidement dans une rénovation du bâtiment et de prendre les rênes de l'avenir culturel fulliérais.

Le groupe MISE accepte les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels.

Edouard Fellay, Président de la Commune, revient sur les remarques effectuées par les différents groupes politiques.

Avec des charges s'élevant à environ CHF 34 millions et des revenus qui se montent à environ CHF 43 millions, la Commune a disposé en 2018 d'une marge d'environ CHF 9 millions.

Le Président rappelle que des investissements importants ont été réalisés au cours des périodes précédentes. Il s'agit donc d'une volonté politique claire de digérer maintenant ces investissements afin d'envisager le futur plus sereinement.

Avec une diminution de la dette nette par habitant à CHF 1'792.- et un taux d'amortissement de 16 %, nous effectuons actuellement non pas un exercice d'amaigrissement mais de consolidation en vue de démarrer dans les prochaines années de nouveaux investissements.

Sur le plan scolaire, le Président Edouard Fellay rappelle les derniers investissements importants de la Commune de Fully, pour l'école primaire de Charnot, puis pour le Cycle d'Orientation. L'enseignement est une priorité du Conseil communal qui prend en compte les remarques de ce soir.

Quant à la Belle Usine, le Président de la Commune informe le Conseil général qu'une décision de principe a été prise par le Conseil communal pour que ce bâtiment soit repris par la Commune ou par une autre entité. Le montant du transfert reste à définir, tenant compte du fait que FMdF a déjà pris – ou prendra prochainement - à sa charge des frais de rénovations pour un montant total proche de CHF 100'000.-.

Nous passons ensuite au vote. **Les comptes 2018 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

4. Règlement relatif aux frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**. Celle-ci a analysé la proposition de modification dudit règlement et n'a pas de commentaires particuliers

La COGEST a accepté la modification de ce règlement par 5 voix contre 4.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du Groupe PDC**, au sein duquel ce point a fait débat et qui laisse la liberté de vote à ce sujet.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du Groupe MISE**, pour qui l'augmentation proposée par l'administration communale répond à une nécessité de mise à jour des taxes perçues par l'administration afin de facturer les coûts à leurs justes prix.

Tout en rappelant que le Conseil général avait refusé d'une voix, en 2012, un postulat demandant la réévaluation des taxes et de l'indexation, le groupe MISE recommande de soutenir cette augmentation.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du Groupe PLR**. Surpris de cette demande à cause de la bonne gestion financière, le groupe refuse cette augmentation.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du Groupe UDC**. Fully est déjà une commune assez chère et une augmentation de ces émoluments reviendrait à devenir une commune toujours plus onéreuse.

Tenant compte de ces éléments, le groupe UDC rejette cette augmentation.

Stéphane Bessero, Conseiller communal, explique que cette modification provient d'une volonté de simplification du calcul tarifaire et part du constat que nous appliquons des tarifs en dessous des coûts et plus bas que les pratiques des communes environnantes.

Nous passons ensuite au vote. **La modification du règlement de relatif aux frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire est acceptée par 21 oui, 17 non et 1 abstention.**

5. Résolution Pour un budget en 4^{ème} année de législature (Groupe MISE)

En préambule, **Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, donne lecture du texte de la résolution, remis à l'ensemble des participants en début de séance, ainsi que de l'article 33 du Règlement du Conseil général, relatif au traitement d'une résolution.

La discussion générale étant demandée, la parole est passée aux différents groupes politiques.

Vincent Günther, du Groupe MISE, rappelle l'aspect non contraignant de la résolution. En cas d'acceptation, celle-ci serait transmise au Conseil communal qui serait libre de prendre une décision.

Par le dépôt de cette résolution, le groupe souhaite toutefois attirer l'attention sur une proposition déjà effectuée l'an passé par la COGEST et demande que le budget communal soit également établi et voté lors de la dernière année de législature.

Le conseil communal élaborerait ainsi le premier budget de la législature suivante et le soumettrait au Conseil général lors de la dernière séance plénière de décembre.

Cela permettrait d'offrir un plus grand confort aux nouveaux Conseils communal et général en début de période.

La parole est donnée à **Romaine Wailliez, du Groupe UDC**. Ce dernier est favorable à cette résolution et fait confiance à nos élus, expérimentés et capables de mettre en place un budget propice pour la première année de la législature.

Jérémie Bruchez, du Groupe PLR, soutient cette résolution et encourage à l'accepter.

Edouard Fellay, Président de la Commune, propose, sur un plan strictement juridique, de modifier la résolution dans le sens de demander que le Conseil communal étudie la possibilité d'établir soumettre le budget lors de la dernière année de la législature.

Le Groupe MISE, par Vincent Günther, refuse cette modification et demande de soumettre au vote le texte original de la résolution.

Nous passons au vote. **La résolution est acceptée par 30 oui, 7 non et 2 abstentions.**

6. Postulats

Postulat 83 : Valorisation des déchets plastiques, déposé par le Groupe UDC

Romaine Wailliez, Cheffe de groupe, présente le postulat déposé demandant notamment un système de collecte et une meilleure valorisation des déchets plastiques.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée par 37 oui, 0 non et 2 abstentions.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Si dans un premier temps, le postulat a paru séduisant au groupe, celui-ci relève le besoin de combustibles de la Satom et se demande ce qui est le plus écologique. La quasi unanimité du groupe PDC s'oppose au postulat.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui encourage l'initiative de l'UDC et soutient ce postulat.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui relève la contradiction du postulat avec le principe du pollueur payeur et propose de choisir moins d'emballages plastiques pour diminuer le nombre de sacs. Le groupe MISE refuse ce postulat.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est refusé par 13 oui, 19 non et 7 abstentions.**

Postulat 84 : Cartographie, déposé par le Groupe PLR

Le groupe PLR, déposant du postulat, ne souhaitant pas apporter de commentaire particulier supplémentaire, le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Le postulat a convaincu l'ensemble du groupe.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. Celui-ci se montre surpris qu'une telle cartographie n'existe pas encore et recommande l'acceptation de ce postulat.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui est favorable à une cartographie, tout en émettant une réserve sur sa publication en ligne.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Postulat 85 : Pour l'organisation de la récolte des déchets alimentaires, déposé par le Groupe PLR

Jérémie Bruchez, du groupe PLR, présente ce postulat et relève la satisfaction du groupe que la commission EEEU soit saisie de ce dossier.

L'assemblée se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, pour le groupe PDC** qui se dit convaincu du besoin d'une organisation de récolte des déchets alimentaires. Le groupe exprime toutefois sa surprise et son incompréhension à la lecture de ce postulat, dont la thématique est actuellement traitée par le Conseil communal et la Commission EEEU.

Dans ce cadre, le groupe, bien que favorable au sujet de ce postulat, demande de le refuser afin d'affirmer son soutien à l'implication et au travail des membres de la commission et, par là même, le fonctionnement global du Conseil général.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. Celui-ci soutient le postulat.

La parole est donnée à **Christel Mailler, président de la Commission EEEU**, qui se réjouit qu'un système soit mis en place pour les habitants.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté par 23 oui, 16 non et 0 abstention.**

Postulat 86 : Pour la création d'un poste d'une déléguée sociale ou d'un délégué social, déposé par la Commission SASJCS

Christophe Thétaz, président de la Commission SASJCS, présente le postulat qui demande au Conseil communal d'étudier la création d'un poste à temps plein ou partiel d'un(e) délégué(e) social(e). La commission souhaite en effet doter le secteur social d'un professionnel, élément manquant actuellement dans l'administration.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée par 35 oui, 2 non et 2 abstentions.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui souligne la difficulté de distinguer ce qui se cache derrière ce postulat. Le groupe constate que la commission dépasse son rôle. La demande de création de ce poste peine toutefois à convaincre et le groupe est très mitigé.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guénot, du groupe UDC**, qui relève les divers organismes sociaux de notre commune, tous dirigés par des professionnels. De plus, le Conseiller communal en charge de ce dicastère travaille en étroite collaboration avec ces professionnels dont le cahier des charges contient déjà, pour le groupe UDC, les actions demandées par le postulat. Dans ce cadre, le groupe UDC recommande de refuser ce postulat.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**. La Commission SASJCS a identifié une lacune et la création de ce poste semble répondre à un besoin.

La parole est donnée à **Mathieu Bessero-Belti, du groupe MISE**, pour qui il semble nécessaire de coordonner les actions sociales par un chef de service.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté par 29 oui, 8 non et 2 abstentions.**

Postulat 87 : Pollution lumineuse, déposé par la Commission EEEU

Ce postulat est présenté par **Jérôme Borgeat, Conseiller général MISE**. Il demande d'établir une stratégie de remplacement des candélabres afin de mieux gérer l'éclairage public et diminuer la pollution lumineuse.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée par 37 oui, 1 non et 1 abstention.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui soutient cette proposition et rappelle qu'un postulat similaire avait été déposé en 2014 par le PDC, resté sans réponse.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**. Une étude a déjà été réalisée à ce sujet par les Services industriels. Le groupe est donc d'avis qu'il y a lieu de s'en référer.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. L'ensemble de ce dernier s'est montré convaincu par le postulat et propose de l'accepter.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui soutient ce postulat et indique que le remplacement des lampadaires est déjà en cours.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté par 31 oui, 7 non et 1 abstention.**

Postulat 88 : Budget participatif, déposé par la Commission EEEU

Jérôme Borgeat, Conseiller général MISE, présente ce postulat qui demande au Conseil communal d'étudier l'opportunité de lancer un budget participatif à disposition de projets proposés et soutenus par les citoyens.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 4 non et 1 abstention.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Si le groupe trouve l'idée louable, il reste perplexe quant à la réelle possibilité pour la commune de mettre en place un tel budget en regard des nombreux autres dossiers déjà en cours ou en projet.

Le groupe ne donne aucune recommandation et laisse ses membres libres de leur vote.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui s'interroge sur le but de ce postulat de soutenir des idées permettant le mieux vivre ensemble ou de réaliser des projets personnels financés par la commune.

Pour le groupe, des initiatives privées foisonnent et il n'est nul besoin d'un budget participatif pour les voir émerger. Aussi, le groupe UDC recommande de rejeter ce postulat.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, pour qui chaque élu est libre d'apporter devant le Conseil général des projets à inclure dans le budget annuel. Le groupe ne voit donc pas l'utilité d'un tel postulat et recommande de le rejeter.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**. Celui-ci souhaite donner l'occasion à la population de réaliser un projet à but d'intérêt général, ce que propose ce postulat.

Le groupe MISE accepte ce postulat. Il se dit curieux et impatient de découvrir quels seront les premiers projets retenus.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est refusé par 17 oui, 21 non et 1 abstention.**

7. Interpellation Taxes sur l'évacuation des eaux usées, déposée par le Groupe UDC

Romaine Wailliez, Cheffe de groupe UDC, présente l'interpellation déposée, afin de demander des explications sur la taxation sur l'évacuation des eaux usées.

En l'absence de Caroline Ançay, Conseillère communale en charge de ce dossier, **Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, donne lecture de sa réponse écrite. Celle-ci relève notamment l'incompatibilité d'une baisse rapide des tarifs avec la volonté politique affirmée de

réduire la dette par une marge d'autofinancement élevée. Les tarifs seront toutefois revus et l'avis de M. Prix demandé dans le cadre du projet de nouveau règlement.

Romaine Wailliez remercie de la réponse donnée, dont elle se déclare très satisfaite.

Edouard Fellay, Président de la Commune, précise qu'il s'agit de la position adoptée par la commission. Celle-ci doit encore être validée par le Conseil communal. La position officielle de l'exécutif sera transmise ultérieurement.

8. Rapport des commissions

Déjà transmis au préalable par écrit, le rapport de la COGEST n'apporte aucun commentaire particulier de la part de son président Vincent Maret.

Christophe Thétaz, Président de la Commission SASJCS, adresse un merci particulier à Grégory Carron, Vice-président de la Commune, avec qui l'ensemble de la Commission a eu du plaisir de collaborer.

Au cours de ces dix séances, la Commission a traité de nombreux sujets tels que rénovation du jardin d'enfant à la Place du Petit Pont, Concept Urban Training, évolution des travaux de la crèche-UAPE, règlement communal de l'aide à la famille, politique des seniors, boîtes à livres ou appartements à encadrement médico-social.

César Da Silva, Rapporteur de la Commission DETA, informe les membres du Conseil général des dernières thématiques traitées par la commission : développement économique et soutien à la ComArt ; mise en avant du PDR ; dynamisme et coordination Office du tourisme – Société de développement – ComArt ; besoins en mobilité ; soutien au projet de réfection de la Belle Usine.

Roberto Ançay, Rapporteur de la Commission EEEU, indique que la Commission s'est réunie à neuf reprises pour travailler notamment sur les travaux de la crèche / UAPE, le tri des déchets organiques, le projet de télécabine reliant Chiboz à la plaine, ainsi que les deux postulats présentés au vote de ce plénum.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie tous les membres des commissions de leur important travail et relève la convivialité et la collégialité qui y règne.

9. Divers

En réponse au postulat n° 79 du Groupe PLR « Pour que les services de l'administration ouvrent au-delà des heures de bureau », **Edouard Fellay, Président de la Commune**, indique que les pratiques d'autres communes similaires ont été analysées.

De plus, une enquête a eu lieu au sein de l'administration et sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2019. Les premiers résultats démontrent une variété selon les services et des mesures ont déjà été prises :

- Les Services industriels enregistrent plus de demandes, notamment en lien avec Inera ;
- Le Service technique répondra également au téléphone l'après-midi dès ce jour ;
- Le Service des finances reçoit sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture ;
- Le Service administratif est très souple. Au sein de l'office de la population, l'accueil de citoyens l'après-midi est déjà effective.

D'autre part, le Président rappelle qu'il se tient à disposition à la commune tous les matins sur rendez-vous.

Edouard Fellay, Président de la Commune, revient ensuite sur la démission de Grégory Carron du Conseil communal. Ce dernier a en effet été nommé directeur de l'Antenne Région Valais romand, poste incompatible avec un mandat de conseiller communal, mais qui apportera toutefois une plus-value très importante. Le Président le félicite et le remercie pour son travail, en particulier son appui en qualité de vice-président.

En remplacement de Grégory Carron, et selon la procédure légale en vigueur, un nouveau Conseiller communal a été nommé pour le solde de la période 2017-2020. Il s'agit d'Aldo Resenterra, doté d'une expérience politique de 8 ans au Conseil général puis 8 ans au Grand Conseil. Quant à la vice-présidence de la commune, M. Alain Mermoud a été élu tacitement.

Le Vice-président sortant Grégory Carron retrace brièvement son parcours politique depuis 2001 et remercie le Président de ses paroles ci-dessus. Il souhaite adresser une mention particulière à tous les élus, relevant le courage nécessaire pour se présenter à des échéances électorales. Il remercie encore les chefs de service, les collaborateurs de l'administration, le Conseil communal et le Conseil général pour la collaboration durant ces dernières années et souhaite beaucoup d'épanouissement à son successeur.

Au nom de l'assemblée, **Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, remercie Grégory Carron de sa collaboration et des bonnes relations qui ont prévalu. Elle félicite Aldo Resenterra et Alain Mermoud pour leur élection aux postes de Conseiller communal, respectivement de Vice-président.

Nicolas Maret, Chef de groupe PDC, demande au Conseil communal sa réponse au postulat n°80 du Groupe PDC « Pour une planification du Service de la Police » accepté par le Conseil général en juin 2018.

Alain Mermoud, Conseiller communal en charge de ce dicastère explique que les missions de la police existent dans la loi cantonale. Néanmoins, un règlement interne est actuellement à l'étude au sein du Conseil communal. Une fois validé par l'exécutif, celui-ci fera l'objet d'une présentation à l'attention du Conseil général à la rentrée.

La parole n'étant plus demandée, Jeanne-Andrée Volken rappelle que la prochaine séance plénière aura lieu **le mardi 17 décembre 2019** et clôt cette séance plénière à 21h45.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken

Christophe Albasini